

## 2,4-D AMINE 500

HERBICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

GARANTIE:

2,4-D spécifique d'isomère 470 g/L  
[présent sous forme de diméthylamine ]

N° D'HOMOLOGATION 9547

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE  
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10-205 L

16291

12/06

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) :** Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

**MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) :** Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

**MODE D'EMPLOI**

**USAGES AGRICOLES :**

**TRAITEMENT TERRESTRE :** Appliquer 50 à 200 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit. Pulvériser à basse pression (200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.

**MÉLANGE :** Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. **NOTA :** Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

**PRÉCAUTIONS – TRAITEMENT AÉRIEN :** (pour céréales, récolte de graminées, pâturages, par cours établis, terres en chaume et terres non en culture)

Traiter par voie aérienne seulement lorsque celle-ci est appropriée et sécuritaire. Prendre les précautions nécessaires :

- Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou rejet de déchets.
- Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare.
- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entraînement du produit par le vent.
- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
- Éviter l'entraînement du produit pulvérisé par le vent : N'appliquer le produit que si le risque d'entraînement est faible ou nul. De petites quantités de produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation.
- **ZONES TAMPONS :** Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/hr.
- Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un <<nuage>> de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vent et des jardins.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :** Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:** Gestion de la résistance à 2,4-D AMINE 500, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à 2,4-D AMINE 500 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le 2,4-D AMINE 500 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Technical Service au 800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

**PULVÉRISATEUR** : Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR** : Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du TANK AND EQUIPMENT CLEANER ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

**CHOIX DU MOMENT** : Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

**TRAITEMENT LOCALISÉ** : Pour le traitement en taches des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 280 mL de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

**SUPPRESSION SÉLECTIVE DES PETITES CÉRÉALES** : Les mauvaises herbes ne sont pas toutes aussi sensibles à l'AMINE DE 2,4-D 500, et celui-ci ne supprime pas de façon satisfaisante toutes les espèces dans les cultures. La dose d'AMINE DE 2,4-D 500 à utiliser dépend donc de leur sensibilité et de la tolérance des cultures.

**BLÉ, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencés de légumineuses)** : On peut traiter depuis le stade 4 feuilles jusqu'au gonflement. Ne pas traiter après le gonflement. C'est au stade 4 feuilles que la culture tolère le mieux le produit et que les mauvaises herbes y sont le plus sensibles. La dose recommandée est de 0,7 à 1,1 L/ha. Pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.

**INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE** :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'HIVER** : Traiter au printemps, entre le plein tallage et le début du gonflement. NE PAS TRAITER PENDANT ET APRÈS LE GONFLEMENT. NE PAS traiter en automne. La dose recommandée est de 0,7 à 1,1 L/ha. Pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.

**INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE** :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**MAÏS CULTIVÉ** : Faire un traitement généralisé avant que le maïs ait 15 cm de haut (feuille étendue) et/ou avant le stade 6 feuilles. LE MAÏS PEUT SUBIR DES DÉGÂTS SI ON FAIT UN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ APRÈS CE STADE. La dose recommandée pour un traitement généralisé est de 0,55 à 1,1 L/ha. Ne pas dépasser cette dose. Une fois que le maïs a 15 à 75 cm de haut (feuille étendue), il faut faire un traitement dirigé avec des pendents. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs. NE PAS traiter moins de 2 semaines avant la floraison femelle et la floraison mâle. Utiliser 100 L d'eau ou plus par hectare. Par temps très sec, attendre une semaine après une pluie pour traiter. Éviter de travailler le sol pendant les 2 semaines qui suivent le traitement. NE PAS ajouter d'huile ni de surfactant.

**INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE** :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET SEMENCIÈRES** : Stade du semis — implantation du peuplement : Peut être utilisé sur les semis depuis le stade 3 feuilles jusqu'au gonflement. Bien les mouiller en utilisant 0,585 à 1,1 L de produit pour 100 à 200 L d'eau par hectare.

Graminées implantées : Peut être utilisé au printemps, jusqu'au gonflement des graminées, ou à l'automne, après la récolte, pour lutter contre les dicotylédones annuelles et bisannuelles. Graminées semencières : ne pas utiliser plus de 1,1 L de produit par hectare. Graminées fourragères destinées au fanaage ou au pâturage : bien les mouiller en utilisant 0,7 à 2,3 L de produit pour 100 à 300 L d'eau par hectare.

Suppression des mauvaises herbes à germination tardive, comme l'odontite rouge, utiliser 1,1 L de produit par hectare, après la première récolte. Ne pas utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement en semences sera moindre.

#### INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

SORGHO FOURRAGER, MILLET FOURRAGER: Traiter après la levée des mauvaises herbes et de la culture, quand la culture est au stade 4 à 6 feuilles, avant la fermeture du couvert. Traiter par voie terrestre ou aérienne.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES: Au stade jeune, dans de bonnes conditions de croissance: 600 mL/ha. Au stade du bourgeonnement, par temps sec, en cas de très forte infestation: 1,2 L/ha.

MAUVAISES HERBES PEU SENSIBLES: Au stade jeune, dans de bonnes conditions de croissance: 1,2 L/ha.

#### INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

PÂTURAGES ET PARCOURS ÉTABLIS (sans légumineuses) : Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,8 à 5,8 L d'AMINE DE 2,4-D 500 pour 100 à 300 L d'eau par hectare. (Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, employer la dose maximale; un deuxième traitement, en taches, sera peut-être nécessaire.) Traiter le pâturage seulement après pacage ou fauche et une fois que les mauvaises herbes ont recommencé à pousser.

Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, les cicutaies, la ciguë maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes. En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

#### INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

ASPERGES (Est du Canada seulement) : Traiter au début de la saison, juste après une coupe ou un discage. La dose recommandée est de 2 à 2,75 L/ha. Si le broillard de pulvérisation dérive directement sur les pointes sortant de terre, celles-ci peuvent se déformer (c.-à-d. se tordre). Les tiges sortant de terre par la suite seront normales. L'AMINE DE 2,4-D 500 peut aussi s'appliquer 3 semaines après un discage post-cultural, et ce, en pulvérisation dirigée pour éviter de mouiller les asperges. Appliquer 2 à 2,75 L/ha dans 50 à 200 L d'eau par voie terrestre.

CANNEBERGE : Appliquer sur les mauvaises herbes quand elles sont en pleine croissance (en juin ou en juillet), au moyen d'un humecteur, à raison d'une mesure d'amine de 2,4-D 500 pour deux mesures d'eau (solution à 33%). En cas de contact avec la culture, celle-ci subira des dégâts. Faire une application par an, pas moins de 50 jours avant la récolte. Mauvaises Herbes Détruites: Toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette ainsi que la spirée tomenteuse, le millepertuis perforé, les aulnes et l'aster remarquable.

FRAISIERS (Est du Canada seulement) : Traiter 2 à 4 semaines APRÈS LA PLANTATION, mais avant que les stolons ne prennent racine en juin. Appliquer 1,1 L/ha dans 100 à 200 L d'eau par voie terrestre. Pour diminuer la dérive, il est recommandé d'utiliser une buse à faible pression et un gros jet.

Traitement de rénovation : Appliquer 2 L/ha dans 100 à 200 L d'eau après la récolte mais avant la tonte. Après le traitement, attendre quelques jours avant de tondre. NE PAS traiter entre la mi-août et la dormance d'automne à cause des effets possibles sur la formation des boutons à fleurs. La variété Veestar est plus sensible que la variété Redcoat. Un tel traitement peut provoquer une déformation temporaire des feuilles.

FRAMBOISIERS (Est du Canada seulement) : Traiter n'importe quand, SAUF PENDANT LA FLORAISON. Éviter de mouiller les nouvelles pousses. Appliquer 1,1 L/ha dans 100 à 200 L d'eau par voie terrestre. Pour les traitements localisés, on peut se servir d'une dose plus élevée.

ARBRES FRUITIERS PORTEURS : Pommier, pêcher, poirier, prunier, abricotier, cerisier doux et cerisier acide.

Stade de Traitement : Appliquer soit au début du printemps, après la levée des mauvaises herbes, mais moins de 80 jours avant la récolte, soit après la récolte, quand les dicotylédones sont en pleine croissance. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Mauvaises Herbes Détruites: Plantains, pissenlit, patience crépue, moutardes, amarante à racine rouge, amarante fausse-blite, ansérine de Russie, petite herbe à poux, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, tabouret des champs, lampourde glouteron, laitue scariole, crépis des toits (soit en automne, au stade de la rosette, soit au printemps, au stade 1 ou 2 feuilles), soude roulante, laitérons (au stade jeune) et chardon des champs (au stade jeune).

Dose D'emploi : 2 L/ha

Délai D'emploi: Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes moins de 80 jours avant la récolte des fruits.

Précaution: Ne pas appliquer quand il y a des fruits utilisables sur le sol du verger.

Délai de sécurité : Pendant l'application, ne pas laisser les personnes (sauf les opérateurs) ni les animaux de compagnie entrer dans la zone à traiter. Ne pas entrer dans la zone traitée tant que les gouttelettes n'auront pas complètement séché.

## USAGES NON AGRICOLES :

**TRAITEMENT TERRESTRE :** Appliquer 50 à 300 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.

**TRAITEMENT AÉRIEN (TERRES EN CHAUME ET TERRES NON EN CULTURE SEULEMENT)** (par avion ou hélicoptère) : Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Employer une pression de 235 kPa ou moins à la rampe. Placer les buses de façon à ce que les gouttelettes ne pénètrent pas dans le tourbillon à l'extrémité des ailes. (Voir les précautions du traitement aérien)

**TERRES EN CHAUME, BORDS DE ROUTE, TERRES NON EN CULTURE : NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SUR LES BORDS DE ROUTE :** Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,8 à 3,3 L de produit pour 100 L d'eau ou plus par hectare. (Pour supprimer mauvaises herbes vivaces et les plantes ligneuses sensibles, employer la dose maximale; un deuxième traitement sera peut-être nécessaire comme un traitement localisé.) En déchaumant et en traitant après la repousse, on obtiendra peut-être de meilleurs résultats. NE PAS traiter les surfaces pastorales nouvellement ensemencées avant qu'elles soient établies. Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, les cicutaies, la ciguë maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes. En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

## INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**TRAITEMENT TERRESTRE DES PLANTES LIGNEUSES (non pâturées) :** Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Préparer une bouillie en incorporant 3,6 à 9,6 L de produit à 1000 L d'eau si le traitement se fait par voie terrestre ou à 55 L d'eau si le traitement se fait par voie aérienne. Selon la densité des broussailles, il faudra peut-être 1000 à 3000 L de bouillie si le traitement se fait par voie terrestre ou 55 à 165 L de bouillie par hectare si le traitement se fait par voie aérienne. Employer la dose minimale contre les espèces plus sensibles, cerisier de Virginie, la symphorine de l'Ouest et les saules. Traiter les broussailles de 3 m de haut ou moins une fois que leur feuillage est bien développé. Un traitement peu après l'ouverture complète des feuilles donne habituellement les meilleurs résultats. Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes des plantes. Si les broussailles ou les arbres ont plus de 3 m de haut, les couper près du sol et en traiter les nouvelles pousses lorsque celles-ci ont plus de 0,6 m de haut. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel.

**PELOUSES, PARCS, TERRAINS DE GOLF :** Ne traiter que par voie terrestre. Traiter lorsque les plantes sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre) et avant le gonflement des graminées. Appliquer 3,25 L d'AMINE DE 2,4-D 500 pour 100 à 200 L d'eau par hectare. NE PAS EMPLOYER SUR LES AGROSTIDES NI SUR LES PELOUSES NOUVELLEMENT ENSEMENCÉES. Éviter de tondre pendant quelques jours avant et après le traitement. Ne pas traiter moins de 24 heures avant une pluie ni par temps chaud et sec. Faire attention près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec le brouillard de pulvérisation leur causera des dégâts.

**FRÉQUENCE MAXIMALE DES APPLICATIONS SUR LE GAZON :** Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements ponctuels.

**INTERDIRE PROVISOIREMENT L'ACCÈS AUX SURFACES GAZONNÉES TRAITÉES :** Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Mauvaises herbes SENSIBLES et faciles à enrayer lorsqu'elles sont jeunes (au stade 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 0,7 à 1,1 L/ha. Pour supprimer les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale.

Bardanettes, bardanes (avant le stade 4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, pâquerettes, vergerette rude, camélines, fausse herbe à poux, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, chénopode blanc (y compris les types triazino-résistants), moutardes (sauf la moutarde des chiens et la moutarde tanaïsie), laitue scariote, herbe à poux (petite et grande, y compris les types triazino-résistants), amarante à racine rouge (y compris les types triazino-résistants), ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, orties dioïques, tabouret des champs, mélilots, euphorbe à feuilles de serpolet, colza canola spontané, radis sauvage, hélianthe des prairies.

Mauvaises herbes MOINS SENSIBLES et moins faciles à détruire lorsqu'elles sont jeunes (au stade 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 1,2 à 1,8 L/ha. Contre les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale.

Mauvaises herbes sensibles figurant ci-dessus ainsi que laiteron potager, laitue bleue, armoise bisannuelle, stellaire moyenne, pourpier commun, patience crépue (avant le stade 4 feuilles), pissenlit (dans les pelouses), moutarde des chiens, moutard tanaïsie, chénopode glauque, kochia, séneçons, herbe à gomme, galinsoga cilié, épervières, prunelle vulgaire, liseron des haies, renouées (avant le stade 4 feuilles), euphorbe érule, renouée persicaire, lépidies, matricaire odorante, amarante fausse-blite, pourpier potager, centaurée de Russie, petite oseille, renouées, amarante blanche, abutilon, renouée liseron, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles).

**SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT :** Utiliser 1,2 à 1,8 L/ha. Armoise bisannuelle, laitue bleue, chardon vulgaire, bardanes, renoncules, chardon des champs, liseron des champs, pissenlit des champs, herbe à gomme, liseron des haies, ortie royale, cranson dravier, prèles, euphorbe érule, céréiste vulgaire, laiteron des champs, centaurée de Russie, sarrasin de Tartarie, cardère des bois, lin spontané, hélianthe spontané, renouée liseron, barbarée vulgaire. Seule une dose supérieure à 1,8 L/ha supprimera les parties aériennes de l'ortie royale et des prèles.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'ingestion, faire vomir. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital le plus proche et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SUPPRESSION DANS LES ARBRES DE  
NOËL (SAPIN BAUMIER ET SAPIN FRASER) AVEC UN MÉLANGE EN CUVE  
CONTENANT DU GLYFOS**

# **2,4-D AMINE 500**

**HERBICIDE/COMMERCIAL**



**ATTENTION  
POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.**

**GARANTIE:**

**2,4-D isomère spécifique 470 g/L  
(présent sous forme de diméthylamine)**

**N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION: 9547**

**LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

**United Agri Products Canada Inc.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario  
N0L 1G5  
1-800-265-4624**

**CONTENU NET : 10-205 L**

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION;**

**MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT):** Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

**MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL):** Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR:**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et se laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été impregné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

NE PAS déverser ce produit directement dans les habitats aquatiques (lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés, zones humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, l'eau pour l'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'épandage ou en éliminant les déchets.

## MODE D'EMPLOI

Mauvaises herbes	Espèces de mauvaises herbes annuelles supprimées par l'herbicide 2,4-D Amine 500 à une dose de 1 L/Ha ou par le GLYFOS à une dose de 1 L/Ha
Endroit(culture)	Arbres de Noël (sapin baumier et sapin Fraser)
Méthode d'application	Jet dirigé et protégé en dessous des branches
Dose à utiliser et volume de pulvérisation	1L/ha de l'herbicide 2,4-D AMINE 500 + 1L/ha de l'herbicide GLYFOS, mélangés en cuve dans 100 L d'eau
Nombre d'applications	Une par année
Intervalle	Sans objet
Période d'application (stade de la culture ou des mauvaises herbes)	En juin
Délai de non-traitement avant la coupe des arbres	Un an
AUTRES DONNÉES	Les arbres doivent mesurer au moins 1,2 mètre de hauteur. L'herbicide ne devrait jamais entrer en contact avec leurs branches.

Au moment d'épandre un mélange en cuve, veuillez consulter les étiquettes des produits d'association et établir la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles recommandées pour ces produits.

**MÉLANGE EN CUVE** : Lors de l'application d'un mélange en cuve, lire attentivement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, y compris les énoncés concernant les doses, les restrictions et les limites d'emploi liées au broutage pour chacun des produits d'association composant le mélange en cuve. Observer les mises en garde les plus rigoureuses lors du mélange, du chargement et de l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

**PREMIERS SOINS:** En cas d'ingestion, faire vomir. Emmener IMMÉDIATEMENT la personne d'urgence à l'hôpital le plus proche et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux ou contacter une centre antipoison. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux ou contacter une centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:** Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0° C, le réchauffer à 5° C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )